



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **5 octobre 2020**

Décision n° **CP-2020-0205**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (FNDSA) - Convention-cadre 2019-2021- Attribution de subventions - Approbation d'un avenant n° 3

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Payre

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : Vendredi 18 septembre 2020

Secrétaire élu : Madame Lucie Vacher

Affiché le : Mardi 6 octobre 2020

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, MM. Vincendet, Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mmes Nachury, Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, M. Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, MM. Pelaez, Geourjon, Mme Frier.

Absents excusés : Mmes Dehan (pouvoir à M. Badouard), Pouzergue (pouvoir à Mme Sarselli), M. Buffet (pouvoir à M. Gascon), Mme Sibeud (pouvoir à M. Pelaez).

Absents non excusés : MM. Bub, Kabalo.

Commission permanente du 5 octobre 2020**Décision n° CP-2020-0205**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Caluire et Cuire

objet : **Association Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (FNDSA) - Convention-cadre 2019-2021- Attribution de subventions - Approbation d'un avenant n° 3**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 16 septembre 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

La Métropole de Lyon a approuvé la convention-cadre 2019-2021 avec l'association FNDSA par délibération du Conseil n° 2019-3466 du 13 mai 2019.

Dans le cadre d'un exercice articulé de compétences avec l'État, lequel reste pilote du plan de renfort hivernal et de l'hébergement d'urgence, et en accord avec la ville de Caluire et Cuire, la Métropole a apporté des compléments de financement à la convention initiale au titre de l'action de soutien à la parentalité déployée par l'association FNDSA en direction du public accueilli (femmes isolées avec de jeunes enfants) sur le site de l'ancien collège Lassagne à Caluire et Cuire.

Ce site d'occupation provisoire accueille depuis la fin de l'année 2019, 45 femmes isolées, avec 65 enfants, pour l'essentiel de moins de 3 ans. Ces ménages sont orientés par la Maison de la veille sociale.

Deux étages ont été aménagés permettant la transformation de salles de classe en chambres individuelles ou collectives mais aussi d'espaces dédiés au jeu, à l'installation d'une nurserie et d'un bungalow permettant la mise en place de sanitaires et douches supplémentaires.

Par ailleurs, l'association FNDSA offre une présence 7 jours sur 7 et 24h sur 24h qui est assurée par les salariés du Foyer en journée et par un prestataire de sécurité, les nuits et les week-ends.

Les subventions apportées sont les suivantes :

- avenant n°1 : 130 000 € en fonctionnement, par délibération du Conseil n° 2020-4193 du 29 janvier 2020 pour la période de décembre 2019 à fin mars 2020 (date initiale de fin de la trêve hivernale) ; 260 000 € en subvention d'équipement, dont 145 000 € ont effectivement été utilisés pour les travaux sur la période.

- avenant n°2 : compte tenu de la crise du Covid-19, il a été décidé, par arrêté n° 2020-06-15-R-0417 du 15 juin 2020, d'apporter un complément de financement de 120 000 € pour la période du 1^{er} avril au 31 juillet 2020 et d'affecter les 115 000 € de subvention d'équipement non utilisés sur un autre site provisoire, rue Sala à Lyon 2°.

II - Projet d'avenant n° 3

La présente décision propose d'adopter un 3^{ème} avenant à cette convention en vue de maintenir l'accueil des 45 femmes isolées, en situation de précarité avec 65 jeunes enfants sur le site de l'ancien collège Lassagne sur les 6 mois à venir, en anticipation de la prochaine période hivernale (maintien de l'accueil prévu jusqu'au 31 mars 2021).

Le financement que la Métropole propose d'apporter, au titre du soutien à la parentalité, est en complément des financements de l'État :

- subvention de fonctionnement : 320 000 € permettant de couvrir la période de août 2020 à mars 2021,
- subvention d'équipement : 200 000 € pour des travaux permettant d'améliorer les conditions d'hébergement et de sécurité sur le site (individualisation des chambres, installation de sanitaires à l'intérieur, remplacement de luminaires défectueux, etc.) et de mieux répondre aux contraintes d'hygiène liées au Covid-19.

Dans le cadre de l'avenant n° 3 à la convention triennale 2019-2021, il est donc proposé à la Commission permanente de valider un soutien complémentaire à l'association FNDSA pour cette action, à hauteur de 320 000 € en subvention de fonctionnement et de 200 000 € en subvention d'équipement ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de la commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2020, d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 320 000 € au profit de l'association FNDSA pour l'accompagnement des familles à la parentalité sur le site de l'ancien collège Lassagne à Caluire et Cuire,

b) - l'attribution, pour l'année 2020, d'une subvention d'équipement d'un montant de 200 000 € au profit de l'association FNDSA pour des travaux d'adaptation des conditions d'hébergement au Covid-19 notamment et de sécurité sur le site de l'ancien collège Lassagne à Caluire et Cuire,

c) - l'avenant n° 3 à passer entre la Métropole et l'association FNDSA définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant.

3° - **La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 320 000 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2020 - chapitre 65 - opération n° 0P14O0853.

4° - **La dépense** d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P35 - Enfance individualisée sur l'opération n° 0P35O7747, le 4 novembre 2019 et le 29 janvier 2020 pour un montant de 10 863 142 € en dépenses.

5° - **Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2020 et suivants - chapitre 204, selon l'échéancier prévisionnel suivant : 100 000 € en 2020 et 100 000 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 6 octobre 2020.